

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

**ARRETE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
RUE DE LA SURVEILLANCE
DU MARDI 29 JANVIER AU VENDREDI 08 FEVRIER 2019
N° 2019_ARR_0050**

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 411-8 du Code de la route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU la permission de voirie n°2019_ARR_0049, accordée à Monsieur BALLUS José, qui sollicite l'autorisation de stationnement de matériel et matériaux de chantier et d'un échafaudage pour réfection de toiture (DP8203314P0058), rue de la Surveillance, du Mardi 29 Janvier au Vendredi 08 Février 2019,

CONSIDÉRANT que pour ce faire et par mesure de sécurité publique, il est nécessaire de réglementer le stationnement sur la rue concernée, pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : DU MARDI 29 JANVIER AU VENDREDI 08 FEVRIER 2019, le stationnement des véhicules sera interdit, au droit du n° 44, rue de la Surveillance pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2 : Durant la période susvisée, seuls les véhicules affectés aux travaux seront autorisés à stationner sur ces emplacements.

ARTICLE 3 : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 1^{er} sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 4 : Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation appropriée sera fournie par les Services Techniques Municipaux. La mise en place et la maintenance seront assurées par Monsieur BALLUS José.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- Monsieur BALLUS José 22, rue Paul Descazeaux 82100 CASTELSARRASIN

Castelsarrasin, le 22 janvier 2019.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la notification
le 24.01.2019



Par délégation du MAIRE,

R.BENECH

Adjoint au Maire.